



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
CORSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bastia, le 28 janvier 2022

**BILAN DE L'ACCIDENTALITE ROUTIERE**

Le préfet et la vice-procureure de la République ont réuni le Comité Départemental de Sécurité routière, qui regroupe les services de l'État, les forces de l'ordre et les représentants des associations qui œuvrent dans le domaine de la sécurité routière, afin de dresser le bilan de l'accidentalité en 2021 et définir les axes prioritaires et les actions de prévention et d'action qui seront mises en œuvre durant cette année.

**Bilan de l'accidentologie 2021**

En 2021, 295 accidents de la circulation routière ont eu lieu en Haute-Corse, contre 149 en 2020 et 338 en 2019.

Les modifications profondes des conditions de trafic en raison de la crise sanitaire conduisent à relativiser les résultats enregistrés au cours de l'année 2020 et à privilégier la comparaison avec l'année 2019.

Ainsi, si l'on compare 2021 et 2019 on constate une diminution des accidents corporels de 12,72 % et une baisse de 23,81 % des accidents mortels.

Cette diminution de l'accidentalité a entraîné une baisse du nombre des personnes tuées et blessées.

En effet, 16 personnes ont perdu la vie dans un accident de la circulation routière soit 5 personnes de moins qu'en 2019 et 420 personnes ont été blessées contre 441 en 2019.

Aucune catégorie d'usagers n'est épargnée. Néanmoins, on constate que les conducteurs de deux roues motorisés sont particulièrement touchés cette année puisqu'ils représentent 37,5 % des accidents mortels. De plus, la tranche des 45-65 ans est fortement représentée dans la catégorie des blessés graves, suivie de très près par les 19-30 ans.

Les accidents, causés majoritairement par la vitesse associée parfois à la consommation d'alcool ou de stupéfiants, se situent essentiellement sur les axes principaux, le long des routes territoriales T10, T11, T20 et T30 qui concentrent la majorité du trafic et permettent une vitesse élevée.

## Lancement d'un appel à projets

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique locale de sécurité routière, la préfecture lance un appel à projets destiné aux associations, collectivités, structures scolaires et périscolaires et entreprises susceptibles de porter des actions de prévention dans le domaine de la sécurité routière : éduquer les jeunes, sensibiliser les adultes, informer sur les conduites à risques, etc.

Les projets retenus pourront bénéficier d'une subvention et/ou de la mise à disposition de moyens matériels et humains (intervenants départementaux de sécurité routière, fourniture de documents de communication ou de supports pédagogiques).

Les projets d'actions de prévention proposés devront être orientés vers au moins un des enjeux suivants :

- les 2 roues-motorisés
- les risques liés à la vitesse
- les jeunes (avec un accent mis sur les conducteurs de cyclomoteurs et de voitures sans permis)
- les addictions
- les seniors
- les usagers vulnérables (piétons, cyclistes, EDPM et modes de déplacements doux)
- le risque routier professionnel

Au regard de l'accidentalité 2021 en Haute-Corse, les deux-roues motorisés, les jeunes et le risque routier professionnel constitueront trois enjeux prioritaires pour le département.

L'appel à projets est consultable sur le [Site Internet des services de l'Etat en Haute-Corse](#)

Les services de l'Etat, les forces de l'ordre et les associations partenaires seront mobilisés toute l'année et maintiendront leur efforts pour diffuser des messages de vigilance, de prévention et de conseils en matière de sécurité routière afin de rappeler que la route se partage et d'inciter chaque conducteur à adopter un comportement responsable sur les routes.

Direction  
du cabinet

Tél. : 04 95 34 51 63 - 06 80 38 45 01  
Mél. : marie-dominique.fornesi@haute-corse.gouv.fr  
Communication interministérielle